

Description de tâches Direction artistique

Responsabilités

La direction artistique est responsable de l'illustration du journal et du site web, soit par des photos, des dessins, des caricatures ou d'autres objets visuels ; en coopération avec les chef.fe.s de section, le photographe et des bénévoles.

Tâches

Sous la supervision de la rédaction en chef et ayant à superviser le/la photographe et des bénévoles, la direction artistique doit :

- a) Considérer les instructions des chef.fe.s de pupitre, et se conformer aux instructions de la rédaction en chef concernant les illustrations du journal, en autant qu'elles ne portent pas atteinte à ses prérogatives en tant que direction artistique;
- b) Remplir adéquatement la commande photo hebdomadaire avec les informations fournies par les chef.fe.s de pupitre et la transmettre au photographe et aux bénévoles;
- c) Informer les chef.fe.s de pupitre de façon régulière sur les illustrations de leur section et sur la Une s'il y a lieu. Assurer une communication rigoureuse avec les chef.fe.s de pupitres et les journalistes, afin d'avoir des illustrations convenables et représentatives;
- d) S'assurer que les articles sont illustrés, soit par un dessin ou une photo;
- e) Assurer une présence obligatoire et active à toutes les réunions du comité éditorial et de l'équipe de production;
- f) Assurer une présence, soit de sa part, du photographe ou d'un.e bénévole, aux différents événements qu'il a été convenu de couvrir lors de la réunion de production;
- g) Envoyer en production toutes les photos prises au courant de la semaine, du lundi au vendredi, avant samedi soir lors des semaines de production papier, ou selon l'horaire établi avec la rédaction en chef.

Heures de travail : 27 heures par semaine